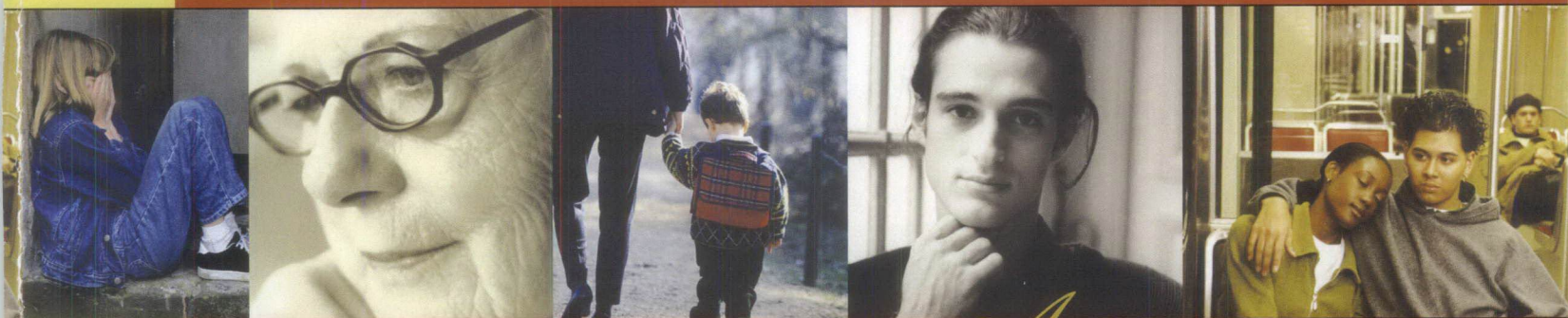




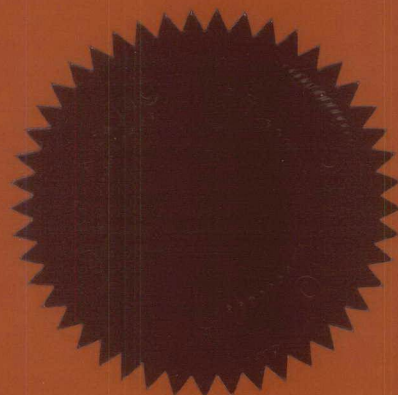
Ordre professionnel
des travailleurs sociaux du Québec

ASSEMBLÉE NATIONALE
N° 100-200603 28

L'humain.



Avant tout.



Rapport annuel
2004-2005

Québec, décembre 2005

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement

Monsieur le président,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2005.

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération très distinguée.

Le ministre de la Justice et responsable de l'application des lois professionnelles,

Yvon Marcoux

Montréal, décembre 2005

M. Yvon Marcoux
Ministre de la Justice du Québec
Procureur général
Notaire général du Québec
Ministre responsable des lois professionnelles

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2005.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de ma considération très distinguée.

Le président,



Claude Leblond, t.s., M.S.s.

Montréal, décembre 2005

Monsieur Gaétan Lemoyne
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le président,

J'ai le plaisir de vous présenter, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2005.

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération très distinguée.

Le président,



Claude Leblond, t.s., M.S.s.

MESSAGE DU PRÉSIDENT



Cette année, l'Ordre a franchi une étape importante en accueillant son 6000^e membre ce qui, à mon avis, témoigne de la santé et de la vitalité de notre organisation. La croissance de notre membership a rendu nécessaire une certaine réorganisation en ce qui concerne les services offerts aux membres à la permanence. Sous l'impulsion de notre secrétaire et directrice générale, les services ont été revus et réorganisés de façon à hausser l'efficacité et la capacité de travail. Cette réorganisation a également eu pour effet de permettre un meilleur rayonnement et une visibilité accrue de l'Ordre.

Le travail de nos comités

D'entrée de jeu, je me dois de souligner le travail remarquable des membres du Bureau, du Bureau du syndic ainsi que de l'ensemble des comités statutaires et non statutaires de l'Ordre, et non dévolus à des mandats administratifs ou légaux. Encore une fois, cette année, les membres qui oeuvrent au sein de ces comités ont fait en sorte que l'OPTSQ a pu s'acquitter efficacement de son mandat de protection du public. Je vous invite à prendre connaissance de leurs activités dans les pages qui suivent.

Comités non statutaires

À la demande du Bureau, nous avons revu la pertinence, les mandats et le fonctionnement des comités non statutaires et non dévolus à des mandats administratifs ou légaux. Après une analyse rigoureuse des besoins initiaux qui ont justifié la mise en place des comités, de la synthèse des orientations retenues lors des États généraux de la profession ainsi que de notre énoncé de mission, le Bureau a adopté la composition des comités suivants : formation continue; stratégique; lois, et politiques sociales et structures organisationnelles; éthique; pratique concernant les réseaux locaux de santé et de services sociaux; rédaction de la revue *INTERVENTION*; pratiques autonomes en cabinet privé ou en milieu de travail; pratique en protection de la jeunesse. Ces comités entreront en fonction au cours du prochain exercice.

Activités et visibilité

Je m'en voudrais de passer sous silence les activités organisées dans le cadre de la semaine des travailleuses sociales et des travailleurs sociaux. Ayant pour thématique « Des conditions de vie décentes, un droit pour tous », cette semaine a permis à des centaines de travailleurs sociaux, aux quatre coins du Québec, de réfléchir sur leur rôle d'agent de changement et sur le rôle que nous avons, individuellement et collectivement, de défendre les intérêts des personnes les plus démunies sur le plan socio-économique. Puisqu'il est question de visibilité et de rencontres, j'ai effectué cette année encore, avec un plaisir renouvelé, la visite des écoles de travail social de nos universités. J'ai eu la chance de rencontrer des centaines de jeunes étudiantes et étudiants avec lesquels j'ai eu des échanges enrichissants et qui me permettent d'entrevoir l'avenir de notre profession avec optimisme.

Au cours de l'exercice 2004 – 2005, nous avons maintenu, sinon augmenté notre présence au sein d'organismes tels le Conseil Interprofessionnel du Québec, où j'ai le privilège de siéger en tant qu'administrateur au sein du Comité administratif. Nous avons également consolidé notre présence au sein du Réseau québécois pour contrer les abus envers les personnes âgées, au sein du Conseil québécois d'agrément, où nous avons la chance d'être représentés par notre secrétaire et directrice générale, au Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale et au sein du Collectif pour un Québec sans pauvreté.

En vue de faciliter la mobilité des travailleurs sociaux du Québec vers les autres provinces et vice versa, l'Ordre a obtenu une subvention du gouvernement fédéral permettant aux instances réglementaires canadiennes de tenir deux réunions sur l'élaboration d'une entente de reconnaissance mutuelle. L'Ordre a

formulé ce projet au nom du *Consortium des travailleurs sociaux* qui regroupe l'ensemble des instances réglementaires canadiennes de la profession de travailleur social. Les organismes se réuniront, à Montréal, au cours des prochains mois.

Adoption des référentiels de compétences des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux

Au terme d'un long processus ayant nécessité la collaboration d'un grand nombre de membres, le Bureau de l'Ordre sera en mesure d'adopter, au cours des prochains mois, les référentiels de compétences des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux. Ces référentiels seront des outils d'une valeur inestimable en ce sens qu'ils nous permettront de nous assurer de l'adéquation entre les besoins de la pratique et les programmes de formation de façon à doter les travailleurs sociaux et les thérapeutes conjugaux familiaux du bagage nécessaire au seuil d'emploi. Ils soutiendront également le développement de l'identité professionnelle tout en mettant en lumière l'apport spécifique des deux professions, offrant ainsi des repères pour maintenir et améliorer les compétences de nos membres.

La pratique professionnelle en santé mentale et en relations humaines

Le Comité d'experts sur la modernisation de la pratique professionnelle en santé mentale et en relations humaines (le Comité Trudeau) a poursuivi ses travaux afin de moderniser les professions de ce secteur. Conformément à son mandat, ce comité d'experts s'est appliqué à revoir les recommandations du Groupe de travail ministériel sur les professions de la santé et des relations humaines (le Groupe Bernier) afin de disposer de champs d'exercice professionnels mis à jour. Pour ce faire, il a tenu compte de l'approche développée par ce groupe de travail et du cadre législatif mis en place par le projet de loi 90. L'aboutissement des travaux du Comité Trudeau pourrait signifier, pour notre Ordre, l'intégration de nouveaux professionnels. Je suis fier d'affirmer que notre Ordre aura joué un rôle majeur et déterminant en centrant sa stratégie sur l'essentiel : garantir la pérennité et le développement des professions de travailleur social et de thérapeute conjugal et familial – qu'elles s'expriment à l'intérieur des différents réseaux de l'État ou en pratique autonome – tout en assurant la protection du public.

Représentations auprès du gouvernement

Tout au long de l'année, l'Ordre s'est prononcé sur divers projets de loi mis de l'avant par le gouvernement du Québec. À ce titre, nous avons produit et présenté des mémoires sur les projets de loi 57, sur l'aide aux personnes et aux familles, sur le projet de loi 83, Loi modifiant la Loi sur la Santé et les Services sociaux, sur les modifications législatives proposées à la loi sur la protection de la jeunesse et sur la politique du médicament. L'Ordre a également fourni des avis éclairés au sujet du plan d'action en santé mentale, le plan d'action concernant la violence conjugale et, plus récemment, sur le plan d'action concernant les services aux aînés en perte d'autonomie. Je suis donc en mesure d'affirmer, non sans une certaine fierté, que l'OPTSQ joue pleinement son rôle et prend de plus en plus sa place en tant qu'organisation crédible et incontournable.

Le président,
Claude Leblond, t.s., M. S. s.

BUREAU DE L'ORDRE

MEMBRES DU BUREAU

SECTEUR TRAVAIL SOCIAL

Région 01/11

Bas-St-Laurent, Gaspésie
Îles-de-la-Madeleine
Médor Doiron, t.s.

Région 02

Saguenay, Lac St-Jean
Danièle Tremblay, t.s.

Région 03/12

Capitale-Nationale,
Chaudière-Appalaches
Serge Turcotte, t.s.
Monique Vachon, t.s.
Jean-François Vézina, t.s.

Région 04/17 - Mauricie, Centre-du-Québec

Jean-Claude Girouard, t.s.

Région 05 - Estrie

Ginette Bouchard, t.s.
jusqu'au 13 janvier 2005

Région 06/13 - Montréal, Laval

Linda August, t.s.
Marc Boily, t.s.
John Thomas Compassi, t.s.
Lorraine Brault, t.s.
Yvette Gagnon, t.s.
Jeannine Loiselle, t.s.

Région 07 - Outaouais

Guyline Ouimette, t.s.

Région 08/10

Abitibi, Témiscamingue,
Nord-du-Québec
Madeleine Laprise, t.s.

Région 09 - Côte-Nord
Christiane Barré, t.s.

Région 14/15 - Lanaudière, Laurentides

Marie-Josée Dupuis, t.s.

Région 16 - Montérégie

Marie-Josée Dupuis, t.s.
Claude Leblond, t.s.

SECTEUR THÉRAPIE CONJUGALE ET FAMILIALE

Louise Lemieux, t.c.f.

Membres externes nommés par l'Office des professions

Danielle Boucher
Ghislain Cliche
Richard Jacques
Nicole Vallières

L'Ordre est administré par le Bureau, composé de vingt personnes élues par l'ensemble des membres et quatre personnes nommées par l'Office des professions du Québec.

Suivant les recommandations du Comité des admissions et des équivalences de l'Ordre, les membres du Bureau ont exercé leur droit d'admission et de radiation d'un certain nombre de travailleurs sociaux et de thérapeutes conjugaux et familiaux. Ils ont également accrédité des médiateurs familiaux. Le Bureau a délégué au Comité administratif de l'Ordre le pouvoir de délivrer des permis de pratique, lors de sa réunion du 30 juin 2004, tel que le permet l'article 96 du Code des professions.

Le Bureau a notamment adopté le projet de budget 2005 - 2006 de l'Ordre, le Guide de l'inspection professionnelle de l'OPTSQ ainsi que le Guide de normes pratiques en médiation familiale. Il a de plus résolu de recommander à ses membres d'augmenter la cotisation pour l'année 2006-2007 de 10 \$ ce qui représente l'augmentation du coût de fonctionnement de l'OPTSQ.

Trois nouvelles catégories de membres ont été créées par le Bureau, soit les étudiants associés, les membres émérites et les membres honoraires.

Étudiant associé

Un étudiant en travail social ou en thérapie conjugale et familiale, poursuivant un programme de formation au Québec conduisant à un diplôme donnant accès au permis de l'Ordre, ou dont le profil de cours permet l'accès au permis de l'Ordre, peut s'inscrire à titre d'étudiant associé de l'Ordre.

Les droits annuels d'adhésion pour les étudiants associés sont de 35 \$. Ce statut donne accès à tous les privilèges des membres de l'Ordre, sauf le port du titre de travailleur social ou de thérapeute conjugal et familial, la participation aux élections des membres du Bureau, et le droit de vote aux assemblées générales.

L'étudiant associé a le droit de participer aux divers concours et événements organisés par l'Ordre et peut être membre de comités autres que les comités statutaires de l'Ordre avec remboursement des frais de déplacement. Il peut participer à certaines activités des comités statutaires.

Membre émérite

Un membre émérite est celui à qui un statut honorifique a été décerné par l'Ordre pour reconnaître sa contribution à l'avancement de la profession. Un tel membre doit avoir contribué d'une façon significative au travail social ou à la thérapie conjugale et familiale. Cet honneur, qui porte sur l'œuvre entière d'une carrière, est décerné occasionnellement par le Bureau. Cette personne ne paie aucune cotisation à l'Ordre.

Membre honoraire

L'Ordre décerne également, à l'occasion, le statut de membre honoraire à des personnes non admissibles comme membre mais qui ont contribué à l'avancement de la profession. Ce statut est décerné à titre purement honorifique et n'accorde aucun des droits prévus au Code de professions ou aux règlements de l'Ordre. Cette personne ne paie aucune cotisation à l'Ordre.

Le Bureau a de plus résolu que le plan d'action de l'OPTSQ 2004-2005 inclut des représentations auprès du Conseil québécois d'agrément afin que celui-ci ajoute, dans les normes d'agrément des organismes candidats à l'agrément, une exigence à l'effet que les employé(e)s en travail/service social qui oeuvrent dans ces organismes soient nécessairement membres de l'OPTSQ.

COMITÉ ADMINISTRATIF

COMITÉ ADMINISTRATIF

Claude Leblond, t.s.,
président

Lorraine Brault, t.s.,
1^{re} vice-présidente

Jean-François Vézina, t.s.,
2^e vice-présidente

Madeleine Laprise, t.s.,
trésorière

Ghislain Cliche,
représentant de
l'Office des professions

Le Comité administratif a pour mandat de voir à l'administration des affaires courantes de l'Ordre entre les rencontres du Bureau. Au cours de l'exercice visé, le Comité administratif a recommandé au Bureau l'augmentation de la cotisation de 10 \$ pour couvrir le coût de système (augmentation du coût de fonctionnement), pour l'année 2006-2007.

Le Comité administratif a de plus procédé à un certain nombre de nominations au sein de comités :

Comité de discipline : Denise Coulonval, Mario Blais, Yvette Gagnon, Jeanne Michaud.

Comité d'inspection professionnelle : Carmela De Lisi, Jocelyne Lavigueur.

Comité de la formation continue : Jeanne D'Arc Roy, Lorraine Brissette, Denise Rondeau, Christine Vitez, Gisèle Legault, Germain Trottier.

Comité stratégique : Cécile Côté, Pierre Pinard.

Comité sur les lois, politiques sociales et structures organisationnelles : Suzanne Allard, Stéphane Grenier, Alain Hébert, Charles Lemieux, Michel Nobert.

Comité de rédaction de la revue Intervention : Constance Benoît Lechman, Nathalie Delli-Colli, Dany Dumont, Linda Dupont, Annie Gusew, Joan Irvine-Keefler, Gilles Tremblay.

Comité de la pratique en protection de la jeunesse : Jean-Guy Bellerose, Jeanne-d'Arc Roy, Thomas Lebeau, Nicole Turmel.

Comité d'éthique : Ginette Berteau, Josée Chénard, Josée Grenier, Christine Racette.

Comité de la pratique concernant les réseaux locaux de santé et de services sociaux : Thérèse Eustache, Claude Larivière.

PERSONNEL DU SIÈGE SOCIAL

Natalie Beauregard, t.s., coordonnatrice, service du développement de l'amélioration et du soutien professionnel

Anouk Boislard, secrétaire service du développement, de l'amélioration et du soutien professionnel

Ghislaine Brosseau, t.s., secrétaire et directrice générale

Nathalie Fiola, secrétaire, bureau du syndic, registrariat, services juridiques et réglementaires

Huguette Houle, secrétaire administrative, service du développement, de l'amélioration et du soutien professionnel

Claire Kinelski, réceptionniste

Claudette Laflèche, réceptionniste

Carolina Loyola, commis intermédiaire

Mélissa Nourry, commis senior à la comptabilité

Marie-Cécile Pioger, assistante de direction

Sylvie Poirier, secrétaire registrariat, services juridiques et réglementaires

Yolande Préfontaine, t.s., t.c.f., coordonnatrice de la revue *Intervention* et du *Bulletin*

Martine Provost, secrétaire au service du développement, de l'amélioration et du soutien professionnel

Jean-Yves Rheault, t.s., secrétaire du comité de discipline et responsable du programme d'inspection professionnelle

Stéphane Richard, t.s., chargé d'affaires professionnelles, service du développement de l'amélioration et du soutien professionnel

Richard Silver, t.s., avocat, registraire et conseiller juridique

Martine Tanguay, soutien informatique

Isabelle Tessier, secrétaire au service des communications et publications

Sylvie Tremblay, directrice des services administratifs et des technologies de l'information

Luc Trottier, responsable des communications

Bureau du syndic

Marcel Bonneau, t.s., syndic adjoint

Étienne Calomne, t.s., syndic adjoint

Dennis Farley, t.s., syndic adjoint

Francine Senécal-Brooks, t.s., syndic

BUREAU DU SYNDIC

ANALYSE DES DONNÉES ET COMMENTAIRES

Le Bureau du syndic a été saisi de 40 demandes au cours du présent exercice. Il y a eu une nette progression du nombre de demandes d'enquête. De 28 cas actifs au 31 mars 2000, nous sommes passés à 60 cas actifs, soit deux fois plus de demandes d'enquête à être effectuées. Par rapport aux dossiers en traitement, nous constatons une augmentation de 11 cas depuis l'année précédente. Cette situation prévaut aussi pour les cas en attente de traitement qui sont au nombre de 24. En ce qui concerne le délai d'attente, bien que nous l'ayons réduit à 8 mois (plus de 12 mois en 2001), il a repris son ascension et se situe maintenant à 11 mois.

Le processus de discipline absorbe une grande partie du temps octroyé. Bien que la conciliation entre le plaignant et le professionnel visé permette de sauver du temps, notre expérience dans le domaine est encore bien jeune et nous ne pouvons utiliser ce processus dans les cas d'offenses graves. Cependant, là où la conciliation réussit, le dossier est fermé et la plainte est réputée être retirée.

DEMANDES D'ENQUÊTES EN MATIÈRE DISCIPLINAIRE

	2003-2004	2004-2005	Différence
Dossiers actifs au 1 ^{er} avril	46	43	- 3
Dossiers t.s. ouverts en cours d'année	38	40	+ 2
Dossiers t.c.f. ouverts en cours d'année	1	1	
Dossiers fermés en cours d'année	42	33	- 9
Dossiers actifs au 31 mars	46	43	- 3
Dossiers en attente de suivi	18	20	+ 2
Dossiers en traitement	25	31	+ 6

Francine Senécal-Brooks, t.s.
Syndic

COMITÉ DE DISCIPLINE

MEMBRES DU COMITÉ

Me Micheline Leclerc,
avocate et présidente
(pour les causes
ouvertes avant 2004)

Me France Bergeron,
avocate et présidente
(pour les causes
à partir de 2004)

Andrée Nadeau, t.s.,
secrétaire du comité
(jusqu'en juin 2004)

Jean-Yves Rheault, t.s.,
secrétaire du comité
(à partir de juin 2004)

Solange Cantin, t.s., substitut
au secrétaire du comité

PERSONNES-RESSOURCES

Me Claude Ferron,
consultant

Anouk Boislard,
secrétaire

MANDAT GÉNÉRAL

Formé en vertu du Code des professions, le Comité de discipline est saisi de toute plainte contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du présent code de la loi constituant l'Ordre dont il est membre, ou des règlements adoptés conformément au présent code ou à ladite loi (art. 166). À cet effet, l'Ordre recourt aux services d'un syndic chargé de recevoir les plaintes et de mener une enquête.

Plaintes reçues

Au cours de l'année 2004-2005, le comité a été saisi de quatre plaintes. La nature de ces plaintes se définit comme suit :

Infractions liées aux devoirs et obligations envers le client et la profession (2);

Infractions liées aux devoirs et obligations envers la profession;

Infractions liées à l'honneur et à la dignité de la profession.

Activités de l'année

Le Comité a dû déployer des efforts particuliers afin de recruter des membres pour assurer la pérennité de son mandat.

Jean-Yves Rheault, t.s.

Secrétaire au Comité de discipline

COMITÉ DE RÉVISION

MANDAT GÉNÉRAL

Selon les articles 123.4 et 123.5 du chapitre C.26 du Code des Professions, le Comité de révision a pour fonction de donner à toute personne, qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic, ou d'un syndic adjoint de ne pas porter plainte. Dans les 90 jours de la date de la réception de la demande d'avis visée au premier alinéa, le Comité de révision rend son avis par écrit après avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier et des pièces, que doit lui transmettre le syndic ou le syndic adjoint ou correspondant, et après avoir entendu, le cas échéant, le syndic, le syndic adjoint ou correspondant ainsi que la personne qui a demandé la tenue de l'enquête s'il y a lieu.

Le Comité de révision peut dans son avis:

1. conclure qu'il n'y a pas lieu de porter une plainte devant le Comité de discipline;
2. suggérer au syndic ou au syndic adjoint ou correspondant de compléter son enquête;

COMITÉ DE RÉVISION

MEMBRES DU COMITÉ

(suite)

Ghislain Larouche,
membre nommé par
l'Office des professions
(jusqu'à septembre 2004)

PERSONNE-RESSOURCE

Anouk Boislard,
secrétaire

3. suggérer au syndic de référer le dossier au Comité d'inspection professionnelle;
4. conclure qu'il y a lieu de porter plainte devant le Comité de discipline et suggérer le nom d'une personne qui, agissant à titre de syndic, peut porter plainte.

MANDAT SPÉCIFIQUE

À partir des dossiers étudiés par le Comité de révision, discuter des modes de fonctionnement du bureau du syndic et formuler des recommandations d'amélioration s'il y a lieu.

COMMENTAIRES QUANT AUX DOSSIERS TRAITÉS

Les dossiers qui vont en recours au Comité de révision sont généralement des dossiers complexes dans lesquels les questions en litige nécessitent une démarche d'analyse en profondeur pour répondre aux préoccupations du plaignant. Trois dossiers avaient trait à des rapports en vue d'un régime de protection pour un majeur, alors que les deux autres étaient liés à la Cour supérieure pour la médiation ou l'expertise psycho-légale. Par ailleurs, la présidente du comité a participé à deux rencontres de consultation à la demande du président de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec (avec le Comité de la formation continue et au sujet de la Charte des compétences des travailleurs sociaux). Aussi, elle a complété et validé les informations demandées par l'Office des professions en regard du fonctionnement du Comité de révision.

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

Nous constatons une augmentation des dossiers qui sont soumis au Comité de révision depuis deux ans (entre 5 et 7 dossiers par année). Aussi, le comité est soucieux d'exercer son rôle avec la plus grande rigueur et objectivité possible pour assurer la validité de la démarche en recours du plaignant au Comité de révision. Nous constatons que la rigueur dans l'analyse des plaintes effectuée par le bureau du syndic est un facteur déterminant pour le Comité de révision dans sa prise de décision. La collaboration du bureau du syndic avec le Comité de révision a été excellente tout au long de l'année. J'aimerais profiter de l'occasion pour remercier les membres qui ont accepté avec empressement de siéger à notre demande aux rencontres du Comité de révision.

Murielle Pépin, t.s.

Présidente du Comité de révision

MEMBRES DU COMITÉ

Murielle Pépin, t.s.,
présidente

Danielle Boucher,
membre nommée par
l'Office des professions
(depuis septembre 2004)

Roger E. Bourgeois,
membre nommé par
l'Office des professions
(jusqu'à septembre 2004)

Gilbert Cadieux, t.s.,
membre substitut

Robert Clément, t.s.

Richard Jacques,
membre substitut nommé
par l'Office des professions
(depuis septembre 2004)

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

MANDAT GÉNÉRAL

Le Comité d'inspection professionnelle est chargé de surveiller la compétence professionnelle des membres de l'Ordre. Il est également chargé d'établir un programme général d'inspection et de procéder aux enquêtes particulières.

MANDAT SPÉCIFIQUE

Le mandat spécifique pour l'exercice en cours et qui fut soumis au Bureau pour approbation :

1. Effectuer 150 visites de vérification réparties comme suit :

Cent vingt chez nos membres en centres de services*

Vingt chez nos membres exerçant à leur propre compte à titre de travailleur social;

Dix chez nos membres exerçant à leur propre compte à titre de thérapeute conjugal et familial

* Les centres de services inspectés ont été : un Centre jeunesse, deux Centres hospitalier, un CLSC, un Centre de réadaptation et un CLSC-CHSLD.

2. Terminer la démarche de révision et d'adaptation des outils d'inspection pour les thérapeutes conjugaux et familiaux.

CARACTÉRISTIQUES DES VÉRIFICATIONS DANS LES CENTRES DE SERVICES

Dans certains centres de services, nous observons parfois des déficiences au chapitre de la supervision clinique, particulièrement là où il y a une forte concentration de jeunes travailleurs sociaux. Nous avons recommandé à ces centres d'améliorer cette mesure de soutien professionnel pour nos membres. Nous avons observé que l'organisation des lieux physiques dans certains centres, notamment en CLSC, ne

permet pas d'assurer la confidentialité des échanges téléphoniques entre le professionnel et son client. Nous avons aussi recommandé à ces centres d'apporter les correctifs nécessaires.

Gustave Boursiquot, Ph.D., t.s.

Président du Comité d'inspection professionnelle

COMITÉ D'ENQUÊTE SUR L'UTILISATION ILLÉGALE DES TITRES

MANDAT GÉNÉRAL

Le Bureau de l'Ordre a déterminé le mandat général du Comité d'enquête sur l'utilisation illégale du titre de travailleur social et de thérapeute conjugal et familial en vertu des articles 188.1, 188.1.2, 188.2 et 188.3 du Code des professions : « Faire enquête sur toute allégation d'utilisation illégale des titres de travailleur social et de thérapeute conjugal et familial, déterminer si une infraction a eu lieu et, le cas échéant, amasser les preuves nécessaires, en vertu de l'article 189 du Code des professions et, sur résolution du Bureau ou du Comité administratif, intenter des poursuites pénales pour utilisation illégale des titres concernés. »

RESPONSABLE DU DOSSIER

Richard Silver, t.s.,
avocat, registraire et
conseiller juridique

PERSONNE-RESSOURCE

Nathalie Fiola,
secrétaire

RÉALISATIONS

- Rédaction d'un texte dans le Bulletin de l'Ordre sur le cadre juridique et administratif en vue d'encourager nos membres à nous signaler les infractions;
- Sensibilisation des employeurs relativement aux titres réservés aux membres de l'Ordre;
- Ouverture et traitement de 20 dossiers (17 travailleurs sociaux, 3 thérapeutes conjugaux et familiaux) dans un délai maximum de deux semaines.
- L'intervention de l'Ordre en 2004-2005 a produit les résultats suivants :
 - Le Bureau autorise la poursuite pénale contre un ex-membre en possession de cartes professionnelles l'identifiant comme travailleuse sociale alors qu'elle n'était plus membre de l'Ordre;
 - Un établissement enlève sans délai une plaque identifiant une intervenante comme travailleuse sociale;
 - Un établissement modifie le répertoire de ses employés;
 - Une association s'engage à effectuer des précisions quant au statut professionnel d'un conférencier;
 - Un centre de formation professionnel présente ses excuses et assure l'Ordre que l'erreur ne se reproduira plus;
 - Une personne s'engage à modifier son annonce publicitaire;
 - Une personne modifie immédiatement son curriculum vitae;
 - Deux personnes nient l'utilisation illégale du titre réservé aux membres de l'Ordre.

Richard Silver, t.s., avocat

COMITÉ DES ADMISSIONS ET DES ÉQUIVALENCES

MEMBRES DU COMITÉ

Chantal Daumas, t.s., t.c.f.,
présidente
Danielle Fournier, t.s.
Charles Lemieux, t.s.
Carole Murphy-Grisé, t.s.
Monique Nadeau, t.s., t.c.f.

PERSONNES-RESSOURCES

Richard Silver, t.s.,
avocat, registraire et
conseiller juridique

Sylvie Poirier,
secrétaire

MANDAT GÉNÉRAL

Le mandat de ce comité est d'étudier les demandes de délivrance de permis et de faire les recommandations appropriées au Bureau sur les règlements concernant la délivrance de permis ou tout sujet relié aux admissions et aux équivalences. Le cas échéant, il examine les dossiers des candidats qui ont fait l'objet d'une décision d'un tribunal canadien les déclarant coupables d'une infraction criminelle ou qui ont fait l'objet d'une décision disciplinaire rendue au Québec (ou hors Québec en vertu des articles 45, 45.1 et 45.2 du Code des professions).

MANDAT SPÉCIFIQUE

Amorcer une réflexion sur les critères pouvant faire partie du *Règlement sur les normes d'équivalence de formation*.

ÉTUDE DE DOSSIERS

Permis de travailleur social

Nombre de dossiers étudiés	Nombre de dossiers réguliers acceptés ¹	Nombre de dossiers acceptés avec dérogation à l'article 35 de la Charte de la langue française ²	Nombre de dossiers d'équivalence acceptés ³	Provenance des dossiers d'équivalence
614	559	24	16 permis réguliers 11 permis temporaires	Canada (11), Chili (1), Colombie (1), Égypte (1), États-Unis (3), France (6), Liban (1), Roumanie (3)

Permis de thérapeute conjugal et familial

28 ⁴	22	Aucun permis régulier 1 permis temporaire	Canada (2), États-Unis (2)
-----------------	----	--	-------------------------------

¹ Formation complétée au Québec.

² Pour personnes résidant ou ayant résidé dans une réserve ou sur certains territoires spécifiques (formation complétée au Québec).

³ Formation complétée hors Québec.

⁴ De ce nombre, 16 candidats étaient déjà membres de l'Ordre à titre de travailleur social.

RÉALISATIONS

Le comité a déposé le document « Politiques et procédures relatives à l'admission à l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec », qui fut adopté par le Bureau, le 17 septembre 2004.

Chantal Daumas, t.s., t.c.f.

Présidente du Comité des admissions et des équivalences

COMITÉ DE LA FORMATION

MANDAT GÉNÉRAL

Le Comité de la formation est un comité consultatif ayant pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministère de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des travailleurs sociaux. La qualité de la formation s'entend de l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession de travailleur social.

En regard de la formation, le comité considère les points suivants :

1. Les objectifs des programmes de formation, dispensés par les établissements d'enseignement, menant à un diplôme donnant ouverture à un permis ou à un certificat de spécialiste;

2. Les objectifs des autres conditions et modalités de délivrance de permis ou certificats de spécialistes qui peuvent être imposées par un règlement du Bureau, comme un stage ou un examen professionnel;
3. Les normes d'équivalence de diplôme ou de formation, prévues par règlement du Bureau, donnant ouverture à un permis ou à un certificat de spécialiste.

MANDAT SPÉCIFIQUE

Pour l'année en cours, le mandat que le Bureau avait confié au Comité de la formation était le suivant :

1. Mener à terme le Référentiel de compétences des travailleurs sociaux;
2. Amorcer les travaux sur le référentiel de la formation des travailleurs sociaux.

RÉALISATIONS

- Le comité a présenté le Référentiel de compétences au Bureau en décembre 2004;
- Dans le cadre de son mandat d'élaborer le référentiel, le comité a rencontré

MEMBRES DU COMITÉ

Claude Leblond, t.s.,
président et
représentant de l'OPTSQ
Ginette Berteau, t.s., UQAM,
représentante de la CREPUQ
Danièle Tremblay, t.s.,
représentante de l'OPTSQ
Jocelyn Lindsay, t.s.,
Université Laval,
représentant de la CREPUQ
Jean-François Noël,
représentant du MEQ

COMITÉ DE LA FORMATION

MEMBRES DU COMITÉ

(suite)

PERSONNES-RESSOURCES

Richard Silver, t.s.,
avocat, registraire et
conseiller juridique

Sylvie Poirier,
secrétaire

les directeurs des écoles de service social et le représentant du Regroupement des unités de formation en travail social (RUFUTS);

- Le comité a tenu un échange avec les directeurs des écoles de service social, le représentant du RUFUTS et les représentants des associations des établissements portant sur les besoins et les attentes des milieux de pratique en lien avec les programmes de formation;
- Le comité a amorcé ses travaux sur le référentiel de formation des travailleurs sociaux;
- Le comité a terminé son travail sur l'appartenance à l'Ordre et la supervision des stages en service social et a soumis son avis au Bureau en septembre 2004.

Claude Leblond, t.s., M.S.s.

Président du Comité de la formation

COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE

MANDAT GÉNÉRAL

Le mandat de ce comité est de mettre sur pied des programmes de formation qui portent plus précisément sur les besoins décelés dans le cadre du programme de surveillance générale du Comité de d'inspection professionnelle; de voir à l'évaluation continue des besoins des membres en matière de formation continue et de faire des recommandations au Bureau de l'OPTSQ en matière de développement d'une politique globale sur la formation continue.

MANDAT SPÉCIFIQUE

1. Poursuivre l'implantation de la restructuration du programme de formation continue et accorder le soutien nécessaire aux formateurs actuels et à ceux nouvellement recrutés;
2. Proposer des modalités de mise en place et d'application d'un projet de formation continue obligatoire;
3. Explorer la possibilité d'instaurer une formation sur la rédaction de rapports pour les organismes tels que l'IVAQ, la SAAQ, etc.;
4. Offrir des sessions de formation de la JAFC dans les régions qui en font la demande;
5. Diffuser le programme annuel de la formation continue à la fin du mois d'août.

COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE

changements demandés et le comité en a tenu compte. Pour faciliter la communication entre le comité et les formateurs et les formatrices, un mémo expliquant le contexte et la démarche de restructuration leur a été préparé.

- Publication de la programmation automne 2004

Quatorze sessions de formation ont été programmées (dont quatre en établissement). La nouvelle présentation du cahier a fait l'objet de plusieurs commentaires positifs de la part des membres de l'Ordre.

- Recrutement de nouveaux formateurs/formatrices

Suite à un appel d'offres publié dans le Bulletin de l'Ordre, 25 candidats et candidates se sont présentés individuellement au jury de sélection. Après analyse approfondie, 11 candidats ont été retenus par le comité.

- Création d'un groupe de travail sur les régimes de protection de la personne majeure

Le comité a voulu accentuer les activités amorcées en 2003-2004 en ce domaine. Ce groupe de travail s'est réuni à deux reprises au cours de l'année.

- Création d'un groupe de travail sur les lois, les règlements et les normes encadrant la pratique des travailleurs sociaux

Dans son scénario de restructuration, le comité a émis l'hypothèse que la formation *Lois, règlements et normes encadrant la pratique des travailleurs sociaux* devienne la première formation continue obligatoire. Le comité a cru pertinent de créer d'abord un groupe de travail afin de préciser et d'harmoniser les contenus, les formes pédagogiques et les modalités d'évaluation avant d'acheminer des propositions plus formelles au Bureau de l'Ordre à ce sujet.

- Publication de la programmation hiver-printemps 2005

En décembre 2004, les membres ont reçu un exemplaire du *Programme de formation continue hiver-printemps 2005*. On y retrouvait la liste des 21 sessions de formation prévues (dont deux en établissement et deux dans des régions spécifiques).

La Journée annuelle de formation continue demeure fort populaire auprès des membres et les évaluations montrent une grande appréciation de la part des participants. La tradition de cette journée annuelle est maintenant bien installée chez les membres et le comité constate que les employeurs la recommandent et l'appuient. Pour l'année 2004-2005, le nombre d'ateliers offerts fut de 14 et nous avons observé une inscription record à la JAFC étant donné qu'elle coïncidait avec le colloque biennal. Comme pour les années précédentes, le comité s'est préoccupé d'offrir des sessions aux francophones, aux anglophones, aux travailleurs sociaux et aux thérapeutes conjugaux et familiaux.

AUTRE SUJET

- **Collaboration avec les universités**

Une demande de collaboration avec l'Université McGill est parvenue au comité concernant un projet de formation linguistique et de développement des ressources humaines. Le comité a accepté de collaborer au projet. Par ailleurs, le comité estime que la collaboration avec les universités pourrait s'avérer de plus en plus nécessaire, selon les décisions à venir concernant le système professionnel.

Germain Trotter, t.s.

Président du Comité de la formation continue

RÉALISATIONS DES MANDATS

Le comité a mené les activités suivantes en 2004-2005 :

- Rencontre annuelle des formateurs et formatrices et présentation des demandes de modifications du comité en juin 2004. Le comité a noté que les réactions des formateurs et des formatrices ont été nombreuses, importantes face aux

COMITÉ DE RÉDACTION

MEMBRES DU COMITÉ

Constance Benoit Lechman,
t.s., présidente
Annie Gusew, t.s.
Dany Dumont, t.s.
Gilles Tremblay, t.s.
Joan Irvine-Keefler, t.s., t.c.f.
Linda Dupont, t.s.
Nathalie Delli-Colli, t.s.
Ghislaine Brosseau, t.s.
(membre ex-officio)

PERSONNES-RESSOURCES

Yolande Préfontaine, t.s.,
coordonnatrice
Isabelle Tessier, secrétaire
Sophie Michaud,
révisseuse linguistique
Denise Bernard,
chargée de l'indexation

MANDAT GÉNÉRAL

En étroite concordance avec la mission de l'Ordre qui doit veiller au développement et au maintien de la compétence des travailleurs sociaux, ce comité a pour mandat de déterminer l'orientation générale de la revue *Intervention*, son contenu professionnel et scientifique et ses modalités de production. Assistés de la coordonnatrice à la revue, les membres du comité déterminent les thèmes des numéros à venir, sollicitent des articles auprès d'auteurs potentiels pour les numéros thématiques et font l'analyse et la sélection des articles soumis pour publication.

MANDAT SPÉCIFIQUE

- Publier un maximum de 300 pages en deux numéros annuels de la revue *Intervention*;
- Accroître la participation des membres à titre d'auteurs dans les divers types d'articles en leur offrant un soutien personnalisé;
- Voir à l'indexation continue de la revue afin de favoriser le rayonnement de celle-ci et d'encourager les auteurs à choisir *Intervention* comme outil de transmission d'information;

- Rendre accessible l'index de la revue par le site Internet et faire les démarches pour que la revue soit indexée dans d'autres bases de données;
- Faire la promotion de la revue auprès des regroupements de travailleurs sociaux dans toutes les régions du Québec, incluant professeurs, étudiants, chercheurs, afin de les encourager à soumettre des articles;
- Stimuler la réflexion et susciter des débats autour de différents thèmes de la pratique en organisant une activité interactive en lien avec la Revue.

RÉALISATIONS

Pendant le présent exercice, *Intervention* a publié deux numéros : le volume 120, en juillet 2004 : « *Le travail social et les pratiques interculturelles* » (159 pages) et le volume 121, en décembre 2004 : « *Le travail social et la santé mentale* » (149 pages).

Analyse des contributions

Quatre vingt quatorze personnes ont soumis des textes au cours de l'année 2004-2005 (13 de plus que l'an dernier). De ce nombre, 52.1 % sont membres de l'Ordre, ce qui constitue une augmentation de 29.1 % par rapport à l'année précédente. Parmi les 56 textes reçus, 24 avaient comme auteur un groupe de personnes et 15 de ces groupes étaient composés d'au moins un travailleur social. Si on tient compte de ce facteur auteur/groupe et auteur/individu, 76 % des textes soumis ont comme auteurs des membres de l'Ordre, alors que l'an dernier cette proportion était d'environ 35 %. Le Comité de rédaction continue de diriger des actions pour rejoindre les différents milieux de pratique. Nous remarquons que 40.4 % des auteurs sont praticiens, 36 % sont universitaires et 12.7 % œuvrent dans des centres de recherche.

Indexation de la revue

Tout le travail d'indexation de la revue à partir de ses débuts est terminé depuis juin 2004. En août 2004, *Social Service Abstracts* et *Sociological Abstracts* acceptait d'indexer *Intervention* dans ses bases de données.

Constance Lechman, t.s.

Présidente du Comité de rédaction

Yolande Préfontaine, t.s., t.c.f., coordonnatrice

COMITÉ DE PRATIQUE EN CLSC

MANDAT GÉNÉRAL

Ce comité a pour mandat d'émettre des avis ou des prises de positions en collaboration avec le Comité des enjeux concernant les éléments de la pratique en CLSC; d'élaborer des grilles d'analyse et des outils professionnels afin de guider les travailleurs sociaux dans leurs diverses activités professionnelles en milieu multidisciplinaire; d'analyser les actions à poser pour la promotion de la spécificité du rôle des travailleurs sociaux en CLSC et de faire des recommandations appropriées au Bureau de l'Ordre.

MANDAT SPÉCIFIQUE

- Compléter le Guide des normes pour la supervision;
- Poursuivre les discussions sur l'impact du développement des réseaux intégrés de service et du rôle des « gestionnaires de cas » sur la pratique des travailleurs sociaux;
- Suivre les travaux du déploiement d'Info-Social.

MEMBRES DU COMITÉ

Philippe Tranquil, t.s.,
président
Michel Nobert, t.s.
Vicky Orichesky, t.s.
2 postes à combler

PERSONNES-RESSOURCES

Stéphane Richard, t.s.,
chargé d'affaires
professionnelles
Anouk Boislard,
secrétaire

RÉALISATIONS

Les membres actuels du comité ont continué de suivre avec intérêt les développements concernant les changements (et les enjeux en découlant pour la pratique du service social) qui ont cours dans le réseau de la Santé et des Services sociaux. Monsieur Tranquil, t.s., président du Comité de la pratique en CLSC, a participé, en octobre 2004 et en janvier 2005, aux rencontres organisées par la secrétaire et directrice générale de l'Ordre concernant la restructuration des comités de l'Ordre. Les membres du Comité de la pratique en CLSC ont été informés du résultat de ces travaux et adhèrent aux propositions retenues impliquant la transformation du comité pour devenir le Comité de la pratique concernant les réseaux locaux de santé et de services sociaux.

L'élaboration du Guide de normes pour la supervision suit son cours. Le comité est toujours dans l'attente d'un premier document écrit suite au plan de travail adopté en 2002-2003, afin d'assurer la pleine réalisation de ce projet.

Quant à la poursuite des discussions sur l'impact du développement des réseaux intégrés de services et du rôle de gestionnaire de cas sur la pratique des travailleurs sociaux, le comité envisage la production d'un document s'inspirant de celui produit sur l'intervenant pivot mais de le présenter sous la forme de guide pratique pour juin 2005. Un premier plan de travail a été adopté par le comité en janvier 2005.

PROSPECTIVES

Considérant la réforme actuelle des services de santé et des services sociaux, les enjeux entourant la pratique du service social dans un tel contexte, et la fusion des comités CLSC et CH pour devenir le Comité de la pratique concernant les réseaux locaux de santé et de services sociaux, il apparaît au Comité de la pratique en CLSC d'autant plus d'actualité de maintenir les objectifs de réalisation qu'il poursuit soit la production de documents concernant la supervision clinique, le rôle de gestionnaire de cas et ses impacts dans un cadre d'intégration des services, ainsi que de suivre les travaux d'implantation d'Info-Social dans un cadre CSSS.

Philippe Tranquil, t.s.

Président du Comité de la pratique en CLSC

COMITÉ DES ENJEUX

MANDAT

Ce comité a le mandat de conseiller la direction de l'Ordre sur tout sujet concernant les politiques sociales ou la profession, de bâtir des prises de position avec l'aide de la permanence et de consulter par divers moyens les membres de l'Ordre sur ces sujets, notamment le Comité de la pratique en CLSC et le Comité de pratique en milieu hospitalier, lorsque pertinent. De plus, lorsque approprié, il collabore avec l'Association canadienne des travailleurs sociaux.

MANDAT SPÉCIFIQUE

Politiques sociales et transformation du réseau de la santé et des services sociaux

- Protection du public
- Système professionnel
- Promotion de la profession

MEMBRES DU COMITÉ

Cécile Côté, t.s., présidente
Michelle Bernier, t.s.
Alain Hébert, t.s.
Lily Katofsky, t.s.
Pierre Pinard, t.s.

PERSONNES RESSOURCES

Stéphane Richard, t.s.,
chargé d'affaires
professionnelles
Anouk Boilard, secrétaire

RÉALISATIONS

Au cours de cette période, le comité s'est impliqué activement dans les dossiers suivants :

Réorganisation du réseau de la santé et des services sociaux

Suivi de l'évolution en lien avec la pratique psychosociale et la place des travailleurs sociaux dans la réorganisation.

Projet de loi 57 sur la Sécurité du revenu

Support à la préparation du mémoire de l'Ordre présenté en commission parlementaire par le président, Claude Leblond.

Projet de loi 83 modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives

Support à la préparation du mémoire de l'Ordre sur ce projet de loi.

Les Groupes de médecine de famille

Cécile Côté, représente la profession des travailleurs sociaux sur le Groupe de suivi à l'implantation des GMF et a poursuivi sa participation à l'ensemble des travaux en cours.

Restructuration des comités non statutaires et non dévolus à des mandats administratifs ou législatifs

Cécile Côté a représenté le Comité des enjeux aux deux rencontres de travail sur la restructuration des comités. Le Comité des enjeux n'existera plus dans son mandat actuel. Deux comités reprendront l'essentiel du mandat soit :

Comité stratégique : analysera et conseillera le président sur tous les dossiers concernant l'état de la profession impliquant des prises de positions politiques et stratégiques;

Comité sur les lois et politiques sociales et structures organisationnelles : émettra, en conformité avec les valeurs fondamentales de la profession, des avis sur les changements et modifications apportés aux lois, politiques sociales et structures des organisations touchant l'exercice de la profession

Cécile Côté, t.s.

Présidente du comité des enjeux

COMITÉ DE LA PRATIQUE PRIVÉE

MANDAT GÉNÉRAL

Le mandat de ce comité est de développer des moyens d'encadrement professionnel des travailleurs sociaux exerçant en pratique privée et d'élaborer pour eux divers mécanismes de promotion et de reconnaissance professionnelle.

MANDATS SPÉCIFIQUES

Reconnaissance par les compagnies d'assurance

La reconnaissance des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux par les régimes d'assurances collectifs et individuels, pour le remboursement des honoraires, est un dossier d'une grande importance. Un sous-comité a été formé pour travailler à la recherche de solutions, en collaboration avec la direction générale et le service des communications.

Assurances pour la défense contre les mesures disciplinaires

Le suivi de ce dossier a été confié à la secrétaire et directrice générale de l'Ordre.

MEMBRES DU COMITÉ

Madeleine Laferrière,
t.s., t.c.f., présidente
jusqu'en juin 2004
Yolanda Sabetta, t.s.,
présidente depuis juin 2004
Nicole Desjardins, t.s., t.c.f.
Marie-Josée Gamache, t.s.
Suzanne Laverdière, t.s.
Représentante de l'Ordre :
Ghislaine Brosseau, t.s.,
secrétaire et
directrice générale.

PERSONNE-RESSOURCE

Anouk Boislard,
secrétaire

Dossier d'exonération de la taxe d'accise (TPS)

Les ministres fédéraux concernés ont fait savoir au président de l'Ordre, Claude Leblond, que le gouvernement fédéral prévoyait déposer prochainement la modification proposée à la Chambre des communes.

Mesures de soutien et d'encadrement professionnel

Un atelier de trois heures a été offert aux membres, à ce sujet, lors du Colloque 2005 de l'Ordre. De plus, le projet de mentorat poursuit son cours afin d'offrir aux travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux un encadrement professionnel par le biais d'un parrainage avec un travailleur social ou un thérapeute conjugal et familial senior.

Répertoire des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux en pratique privée

Le nouveau site Internet de l'Ordre offre maintenant un répertoire des travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux en pratique privée.

Mode de communication avec les collègues en pratique privée

Nous avons eu recours au Bulletin de l'Ordre pour rejoindre les membres exerçant en pratique privée.

Yolanda Sabetta, t.s.

Présidente du Comité de la pratique privée

COMITÉ DE LA PRATIQUE EN MILIEU DE TRAVAIL

MEMBRES DU COMITÉ

Ginette Berthiaume, t.s.,
présidente

Huguette Bonneville, t.s.

Céline Filiatrault, t.s.

Nicole Fortier, t.s.

Ermélinda lasenza, t.s.

Monique Lapointe, t.s.

Suzanne Laverdière, t.s.

Suzanne St-Pierre, t.s.

PERSONNE-RESSOURCE

Rose-Myrlène Dorival,
secrétaire

MANDAT GÉNÉRAL

Le mandat général de ce comité est de soutenir la formation des travailleurs sociaux et de promouvoir le développement du service social en milieu de travail.

MANDAT SPÉCIFIQUE

1. Connaître les besoins réels des travailleurs sociaux en regard des conditions actuelles de la pratique en milieu de travail;
2. Offrir des activités de support qui favorisent l'échange, l'information et la formation continue;
3. Favoriser l'accès à des moyens de communication et ainsi briser l'isolement des travailleurs sociaux en milieu de travail;
4. Promouvoir dans les médias, si possible, la qualité des services offerts par les travailleurs sociaux en milieu de travail.

RÉALISATIONS

En cours d'exercice, le comité apprenait qu'il serait jumelé, dès l'an prochain, au comité de la pratique privée. Une partie importante des travaux fut donc consacrée à préparer l'arrimage. Les membres du comité considèrent toutefois qu'il sera primordial de poursuivre la réflexion sur l'évolution de la pratique du service social en milieu de travail afin de ne pas perdre de terrain, dans ce domaine, au détriment d'autres professionnels.

Le comité observe également que les travailleurs sociaux en programmes d'aide aux employés (PAE) sont beaucoup mieux placés pour intervenir dans les milieux de travail que les intervenants qui reçoivent des employés sans connaître la culture de l'entreprise. Enfin, le comité s'interroge sur la forme que prendront, dans l'avenir, les programmes d'aide aux employés.

Ginette Berthiaume, t.s., M.S.S.

Présidente du Comité de la pratique en milieu de travail

COMITÉ DE LA MÉDIATION FAMILIALE

MANDAT GÉNÉRAL

Le mandat du comité est d'étudier les demandes d'accréditation à titre de médiateur familial conformément au *Règlement sur la médiation familiale* (L.R.Q., c. C-25, a. 827.3) et de faire des recommandations au Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale (COAMF) à cet égard. Le cas échéant, le comité est chargé également de faire des recommandations quant à la prolongation de l'accréditation du médiateur.

MANDATS SPÉCIFIQUES

- Poursuivre l'analyse des dossiers pour l'obtention de l'accréditation en tant que médiateur familial;
- Assurer les liens entre l'Ordre et le COAMF;
- Effectuer l'étude de la révision annuelle du Guide des normes de pratique du COAMF;
- Collaborer aux Journées « Portes ouvertes » dans les divers Palais de Justice du Québec;
- Préparer des recommandations, le cas échéant, sur les projets législatifs et politiques du gouvernement portant sur la médiation familiale;
- Proposer des moyens tangibles pour soutenir les médiateurs actuels et pour assurer la relève.

AUTRES RÉALISATIONS

Participation aux « Journées Portes ouvertes » dans divers Palais de Justice du Québec

Sur invitation du Comité de la médiation familiale, des médiateurs familiaux-travailleurs sociaux ont participé à la tenue d'un kiosque d'information dans divers Palais de Justice du Québec.

Guide des normes de pratique professionnelle en médiation familiale

Le comité a effectué une analyse de la révision annuelle du Guide des normes de pratique du COAMF et a émis une recommandation au Bureau à ce sujet. L'Ordre a fait parvenir le guide révisé à l'ensemble des médiateurs familiaux-travailleurs sociaux.

Analyse de l'impact des modifications possibles au Règlement sur la médiation familiale

Le comité a amorcé une réflexion sur la tarification et les honoraires des médiateurs familiaux, suite aux commentaires du ministre relatifs à la modification possible du Règlement sur la médiation familiale, en vue d'alimenter des échanges au sein du COAMF.

Dépliant sur la médiation familiale

Suite aux recommandations du comité, l'Ordre a diffusé le dépliant sur la médiation familiale (publié à l'automne 2004) à l'ensemble des membres de l'Ordre, aux regroupements et aux associations, ainsi qu'aux établissements et aux organismes communautaires.

Pierrette Brisson, t.s.

Présidente du Comité de la médiation familiale

COMITÉ CONSULTATIF DU SECTEUR D'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE DE LA THÉRAPIE CONJUGALE ET FAMILIALE

MEMBRES DU COMITÉ

Diana Shannon, t.s., t.c.f.,
présidente
Sharon Bond, t.s., t.c.f.
Madeleine Laferrière, t.s., t.c.f.
Michel Lemieux, t.c.f.
Sylvain Nadeau, t.c.f.

PERSONNES-RESSOURCES

Richard Silver, t.s., avocat,
registraire et
conseiller juridique
Sylvie Poirier,
secrétaire

MANDAT GÉNÉRAL

En vertu de l'article 12 du *Décret sur l'intégration des thérapeutes conjugaux et familiaux* à l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec, un Comité consultatif du secteur d'activité professionnelle de la thérapie conjugale et familiale est constitué au sein de l'Ordre. Ce comité peut faire au Bureau de l'Ordre toute recommandation concernant les titulaires du permis de thérapeute conjugal et familial et leur pratique professionnelle, notamment les conditions et modalités de délivrance de ce permis, la formation initiale, l'inspection professionnelle, la déontologie, la formation continue et le développement professionnel. Il peut également donner son avis au Bureau sur tout sujet que ce dernier lui soumet. Le comité contribue au travail d'harmonisation de l'ensemble de la réglementation eu égard au secteur d'activité professionnelle de la thérapie conjugale et familiale.

MANDAT SPÉCIFIQUE

- Préparer un dépliant sur le thérapeute conjugal et familial;
- Poursuivre la collaboration avec le Comité d'inspection professionnelle sur l'élaboration d'outils d'inspection destinés aux thérapeutes conjugaux et familiaux;
- Amorcer le travail sur l'élaboration du référentiel des compétences des thérapeutes conjugaux et familiaux;
- Participer à l'élaboration des orientations de l'Ordre relatives à l'octroi des activités professionnelles réservées aux thérapeutes conjugaux et familiaux.

RÉALISATIONS

Le comité a amorcé son travail sur l'élaboration d'un Référentiel des compétences des thérapeutes conjugaux et familiaux. Plus particulièrement, le comité a adopté un plan de travail, a pris connaissance du Référentiel des compétences de l'*American Association of Marriage and Family Therapy*, a échangé avec le responsable de ce projet auprès de l'Association et a planifié les démarches avec un consultant externe.

Le comité a produit un deuxième texte, soumis par l'Ordre, au groupe d'experts, mis sur pied par l'Office des professions et mandaté d'actualiser les recommandations du Groupe de travail ministériel sur les professions de la santé et des relations humaines, sur des activités professionnelles réservées aux thérapeutes conjugaux et familiaux. Sharon Bond, à titre de représentante du comité, a participé aux réunions avec le groupe d'experts afin de présenter ses commentaires à ce sujet.

Le comité poursuit sa collaboration avec le responsable du programme d'inspection professionnelle en vue d'échanger sur la mise sur pied d'un programme d'inspection professionnelle et l'élaboration des outils visant les thérapeutes conjugaux et familiaux.

Diana Shannon, t.s., t.c.f.

Présidente du Comité consultatif du secteur d'activité professionnelle de la thérapie conjugale et familiale

GROUPE DE TRAVAIL EN ADOPTION INTERNATIONALE

Réalisations

Le groupe de travail a atteint son objectif principal en réalisant un sondage auprès des membres qui pratiquent en adoption internationale pour connaître leurs réalités et constituer une banque de référence pour de la supervision. Ce sondage a permis de rejoindre 122 membres.

Le groupe de travail a poursuivi sa collaboration avec le Secrétariat à l'adoption internationale en participant à deux comités de travail : l'un portant sur la coordination pour la mise en œuvre au Québec de la convention sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale; l'autre portant sur la révision des critères pour l'évaluation psychosociale.

Jean-Yves Rheault, t.s., responsable du Comité d'inspection professionnelle

Service du développement, de l'amélioration et du soutien professionnel

MEMBRES DU COMITÉ

Claudette Breton, t.s.
Solange Caillé, t.s.
Lucie Deslauriers, t.s.
Madeleine Laprise, t.s.
Chantal Paquin, t.s.

PERSONNES-RESSOURCES

Jean-Yves Rheault, t.s.,
responsable de
l'inspection professionnelle
Huguette Houle,
secrétaire administrative

GROUPE DE TRAVAIL SUR LE CURATEUR PUBLIC

RÉALISATIONS

Le travail accompli a consisté en la finalisation du document intitulé *Guide de pratique professionnelle des travailleurs sociaux en rapport avec les régimes de protection de la personne majeure*. Une fois adopté au Bureau en septembre 2004, le guide a été préparé pour sa publication et acheminé à tous les membres qui exercent dans ce contexte et distribué aux participants des sessions de formation continue sur le sujet. Les travaux étant complétés, le groupe de travail qui en avait la responsabilité est maintenant dissous.

Louise Boulanger, t.s.

Chargée de projets

MEMBRES DU COMITÉ

Louise Beaudry, t.s.
Jean-François Berthiaume, t.s.
Martine Bruneault, t.s.
Lyse Gauthier, t.s.
Jocelyne Girard, t.s.

PERSONNES-RESSOURCES

Louise Boulanger, t.s.,
chargée d'affaires
professionnelles
Huguette Houle,
secrétaire administrative

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA PROTECTION DE LA JEUNESSE

MEMBRES DU COMITÉ

Jean-Guy Bellerose, t.s.
Zalman Bitensky, t.s.
Josée Laurendeau, t.s.
Thomas Lebeau, t.s.
Jeanne-d'Arc Roy, t.s.
Nicole Turmel, t.s.

PERSONNES-RESSOURCES

Louise Boulanger, t.s.,
personne-ressource
pour l'OPTSQ
Martine Provost,
secrétaire

RÉALISATIONS

Le travail accompli a consisté en un bilan de la Journée sur la protection de la jeunesse tenue le 20 mars 2004 et en l'élaboration des commentaires de l'Ordre sur les modifications législatives proposées à la Loi sur la protection de la jeunesse dans les rapports intitulés : *La protection des enfants au Québec : une responsabilité à mieux partager*, et, *L'intervention judiciaire en matière de protection de la jeunesse : constats, difficultés et pistes de solution*. Ces commentaires ont été déposés par le président de l'Ordre lors d'une consultation menée par le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère de la Justice, à laquelle un membre du groupe de travail a également participé. Le groupe de travail sera de nouveau consulté lors de la parution du projet de loi annoncé.

Louise Boulanger, t.s.
Chargée de projets

GROUPE DE TRAVAIL SUR L'EXPERTISE EN MATIÈRE DE GARDE D'ENFANTS

RÉALISATIONS

Les travaux sur les lignes directrices ont été complétés en juin 2004 et le document a été remis au Comité directeur. Il a également été déposé au Bureau de l'Ordre pour information. Des commentaires subséquents du bureau du syndicat de l'Ordre ont été acheminés au groupe de travail, pour consultation. Au cours de l'automne, le Comité directeur a tenu une rencontre, mais n'a pas terminé ses consultations au sein des instances représentées. La finalisation des lignes directrices et leur adoption formelle par les deux ordres et l'Association des centres jeunesse restent donc à être complétées.

Louise Boulanger, t.s.
Chargée de projets

COMITÉ DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE EN MILIEU HOSPITALIER

MANDAT GÉNÉRAL

Ce comité a pour mandat d'émettre des avis ou des prises de positions en collaboration avec le Comité des enjeux concernant les éléments de la pratique en centre hospitalier reliés au mandat de l'Ordre; d'élaborer, le cas échéant, des outils professionnels afin de guider les travailleurs sociaux en centre hospitalier et d'analyser les actions à poser pour la promotion de la spécificité du rôle de travailleur social en centre hospitalier.

MANDATS SPÉCIFIQUES

- Faire les suivis appropriés au sondage effectué en 2002-2003;
- Participer aux travaux à venir concernant la modernisation du système professionnel et les impacts de l'entrée en vigueur du projet de la Loi 90 sur la pratique des travailleurs sociaux en centre hospitalier (Comité Trudeau).
- Le rôle de gestionnaire de cas : ses impacts sur l'identité professionnelle et l'exercice de la profession.

MEMBRES DU COMITÉ

Michelle Girard, t.s.
Louise Beaugard, t.s.
Jacquie Gervais, t.s.
Isidore Néron, t.s., président
Maryse Roy, t.s.

PERSONNES-RESSOURCES

Jean-Yves Rheault, t.s.,
responsable de l'inspection
professionnelle
Anouk Boislard, secrétaire

RÉALISATIONS

- Publication d'un article dans le Bulletin de Nouvelles d'octobre 2004, article qui résume l'essentiel du sondage et qui trace les grandes lignes d'orientation future;
- Il faut noter qu'il y eut de nombreuses démarches de clarification auprès des membres du comité quant à la fusion éventuelle des Comités de la pratique en CH et le Comité de la pratique en CLSC.

Isidore Néron, t.s.,

Président du Comité de la pratique professionnelle en milieu hospitalier

MEMBRES DU COMITÉ

Suzanne Barry, psychologue
Lorraine Fillion, t.s.
(en cours d'année)
Marie-Josée Gamache, t.s.
Linda Greenberg, psychologue

PERSONNES-RESSOURCES

Louise Boulanger, t.s.,
personne-ressource
pour l'OPTSQ
Mario Poirier, psychologue,
personne-ressource
pour l'OPQ

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Aux administrateurs et membres de
**ORDRE PROFESSIONNEL DES
TRAVAILLEURS SOCIAUX DU QUÉBEC**

J'ai vérifié le bilan de **ORDRE PROFESSIONNEL DES TRAVAILLEURS SOCIAUX DU QUÉBEC** au 31 mars 2005 et les états des résultats, de l'excédent et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Les prévisions des revenus et dépenses de l'exercice terminé le 31 mars 2005 ont été préparées sur la base d'hypothèses comptables, financières et statistiques. Conséquemment, je n'exprime pas d'opinion sur ces prévisions.

FERNAND McDUFF, c.a.

COMPTABLE AGRÉÉ

Comptable Agréé
Brossard,
Le 13 juin 2005

5855, boul. Taschereau
Bureau 202
Brossard, Qc, J4Z 1A5
Téléphone : (450) 443-3620
Télécopieur : (450) 443-9303
Courriel : f.mcduff@qc.aira.com

**RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005**

	PRÉVISIONS		RÉALISATIONS	
	Initiales \$	Révisées \$	2005 \$	2004 \$
PRODUITS				
Cotisations (annexe A)	2 028 744	2 174 983	2 171 768	1 916 144
Produits et publications (annexe A)	23 500	23 500	31 239	26 170
Inscriptions, formation et activités (annexe A)	109 444	113 649	137 939	139 373
Autres (annexe A)	55 500	63 400	68 184	58 478
	<u>2 217 188</u>	<u>2 375 532</u>	<u>2 409 130</u>	<u>2 140 165</u>
CHARGES				
Coût - comité administratif	17 100	19 680	3 137	29 547
Coût - présidence	105 448	133 320	142 442	111 866
Coût - bureau	45 000	52 000	45 448	45 664
Activités régionales	34 300	35 800	34 185	30 656
Activités particulières et plan stratégique	31 100	37 100	37 048	-
Salaires et charges sociales	1 035 133	1 110 721	1 086 861	920 515
Honoraires (annexe B)	143 861	172 014	174 277	127 505
Formation du personnel	11 700	17 500	14 046	6 370
Frais de déplacements	40 150	46 150	67 191	61 320
Loyer et frais d'occupation	156 010	159 010	178 901	119 527
Assurances	8 500	8 500	9 263	7 586
Imprimerie	89 200	93 200	103 516	86 103
Publicité et représentation	8 000	8 000	11 663	48 787
Frais de réunions	24 500	23 125	6 259	-
Papeterie, fournitures de bureau	70 750	70 500	70 591	76 212
Location, programmation et entretien des équipements	76 172	79 172	82 880	66 898
Frais d'envois	73 000	78 000	76 825	95 175
Communications	18 000	20 000	23 949	20 796
Honoraires professionnels (annexe B)	138 000	116 200	124 293	97 021
Amortissement des immobilisations	18 255	18 255	14 097	32 786
Frais financiers	24 400	25 400	28 363	23 545
	<u>2 168 579</u>	<u>2 323 647</u>	<u>2 335 235</u>	<u>2 007 879</u>
Excédent des produits sur les charges avant autre dépenses	48 609	51 885	73 895	132 286
AUTRES DÉPENSES				
Déménagement et aménagement des nouveaux locaux	-	-	-	31 905
	<u>48 609</u>	<u>51 885</u>	<u>73 895</u>	<u>100 381</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES				

**EXCÉDENT
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005**

	2005 \$	2004 \$
OPÉRATIONS		
SOLDE AU DÉBUT	149 590	49 209
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	<u>73 895</u>	<u>100 381</u>
	223 485	149 590
RÉSERVE	<u>4 825</u>	<u>4 825</u>
EXCÉDENT	<u>228 310</u>	<u>154 415</u>

**FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005**

**FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION**

	2005 \$	2004 \$
Excédent de l'exercice	73 895	100 381
Amortissement des immobilisations	<u>14 097</u>	<u>32 786</u>
	87 992	133 167
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de Roulement	<u>(140 606)</u>	<u>(152 275)</u>
	(52 614)	(19 108)

**FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT**

Acquisition d'immobilisations	-	(36 712)
-------------------------------	---	----------

**FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT**

Remboursement de la dette à long terme	-	(17 004)
--	---	----------

DIMINUTION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES

	(52 614)	(72 824)
--	----------	----------

ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT

	640 416	713 240
--	---------	---------

ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN

	<u>587 802</u>	<u>640 416</u>
--	----------------	----------------

REPRÉSENTÉES PAR

Encaisse	311 480	48 021
Placements à court terme	<u>276 322</u>	<u>592 395</u>
	587 802	640 416

Renseignements supplémentaires

	\$	\$
Intérêts payés	6 160	384

**BILAN
AU 31 MARS 2005**

	2005 \$	2004 \$
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	311 480	48 021
Placements à court terme (valeur marchande: 276 572 \$)	<u>276 322</u>	<u>592 395</u>
Débiteurs (note 3)	36 997	34 883
Stocks de fournitures et de publications	24 104	37 557
Frais payés d'avance	<u>77 601</u>	<u>117 473</u>
	726 504	830 329
IMMOBILISATIONS (note 4)	<u>33 764</u>	<u>47 862</u>
	<u>760 268</u>	<u>878 191</u>
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer	141 746	186 535
Produits perçus d'avance	<u>390 212</u>	<u>537 241</u>
	531 958	723 776
EXCÉDENT	<u>228 310</u>	<u>154 415</u>
	<u>760 268</u>	<u>878 191</u>

AU NOM DU BUREAU

Administrateur *Modeline Leprieu*
 Administrateur *Chéland*

Les notes font partie intégrante
des états financiers

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2005

1. STATUT

L'Ordre a été constitué en vertu d'un bill privé le 4 février 1960 et a été reconnu en vertu du Code des professions le 6 juillet 1973.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

A) STOCKS DE FOURNITURES ET PUBLICATIONS

Les stocks de fournitures et publications sont inscrits au plus bas du coût et de la valeur du marché.

B) IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont inscrites au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire au taux de 20%.

C) PRODUITS PERÇUS D'AVANCE

Les cotisations encaissées au cours de l'exercice et applicables à l'exercice subséquent sont reportées à l'exercice subséquent et présentées comme produits perçus d'avance.

3. DÉBITEURS

	2005	2004
	\$	\$
Intérêts à recevoir	3 207	3 088
Comptes à recevoir	19 039	23 459
Taxes gouvernementales à recevoir	14 751	8 336
	<u>36 997</u>	<u>34 883</u>

4. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement	2005	2004
	\$	cumulé	\$	Valeur nette
		\$		\$
Matériel informatique	134 374	128 491	5 883	7 924
Mobilier et agencement	92 369	64 488	27 881	39 938
	<u>226 743</u>	<u>192 979</u>	<u>33 764</u>	<u>47 862</u>

5. ENGAGEMENTS

L'Ordre a des engagements concernant les locaux qu'elle occupe et des contrats de location-exploitation dont les soldes et les conditions au 31 mars 2004 sont les suivants :

Biens loués	Date	\$
	d'échéance	
Locaux au 255 Boul. Crémazie est, Bureau 520 à Montréal	Octobre 2014	1 627 192
Photocopieurs	Septembre 2008 et Mars 2009	51 098
Balance électronique et compteur postal	Juin 2009	41 612
		<u>1 719 902</u>

Les versements exigibles au cours des prochains exercices se répartissent comme suit :

	\$
Exercices se terminant les 31 mars	
2006	191 420
2007	191 420
2008	191 420
2009	185 206
2010	171 740
	<u>931 206</u>

6. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les justes valeurs des placements à court terme, des débiteurs, des créditeurs et charges à payer correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leurs échéances à court terme.

7. ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS

La présentation de l'état des résultats a été modifiée en profondeur compte tenu de nouvelles exigences. Ces changements ont été approuvés par le bureau à leur réunion du 28 et 29 novembre 2003.

LES STATISTIQUES

TABLEAU DES MEMBRES

RAPPORT ANNUEL 2004-2005

Nombre de membres à titre de travailleur social le 31 mars 2004	5412
Nombre de membres à titre de thérapeute conjugal et familial le 31 mars 2004	293
Nombre de membres à titre de travailleur social et thérapeute conjugal et familial le 31 mars 2004	(97)
Nombre de membres le 31 mars 2004	5608

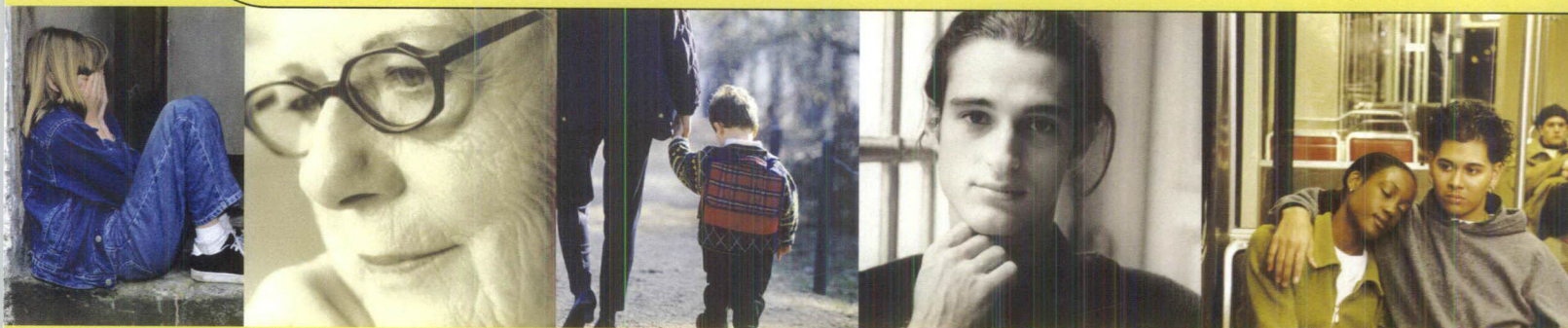
MISE À JOUR DU 1^{ER} AVRIL 2004 AU 31 MARS 2005

Délivrances de permis à titre de travailleur social :	611
• Permis réguliers	575
• Permis temporaires	11
• Dérogation / Article 35 de la Charte de la langue française	24
• Autorisation spéciale	1
Délivrances de permis à titre de thérapeute conjugal et familial :	23
• Permis réguliers	22
• Permis temporaires	1
Délivrances de permis à titre de travailleur social et thérapeute conjugal et familial	(10)
Réinscriptions à titre de travailleur social	237
Réinscriptions à titre de thérapeute conjugal et familial	7
Réinscriptions à titre de travailleur social et thérapeute conjugal et familial	(2)
Retraits à titre de travailleur social	(401)
Retraits à titre de thérapeute conjugal et familial	(16)
Retraits à titre de travailleur social et thérapeute conjugal et familial	3

Nombre de membres à titre de travailleur social le 31 mars 2005	5859
Nombre de membres à titre de thérapeute conjugal et familial le 31 mars 2005	307
Nombre de membres à titre de travailleur social et thérapeute conjugal et familial le 31 mars 2005	(106)
Nombre de membres le 31 mars 2005	6060

Cotisation annuelle : 450 \$ (taux régulier) 150 \$ (taux préférentiel) 30 \$ (taux retraité) 65 (2^e titre)
Contribution à l'Office des professions du Québec : 23,30 \$
Date de versement : 1^{er} avril de chaque année

N.B. Veuillez noter que la forme masculine du présent document est utilisée sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte. Elle désigne aussi bien les femmes que les hommes.



Visitez notre site Internet : www.optsq.org

ISSN 1480-3860
 Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2006
 Bibliothèque nationale du Québec
 Bibliothèque nationale du Canada

255, boul. Crémazie Est, bureau 520
 Montréal (Québec) H2M 1M2
 Téléphone : (514) 731-3925
 Sans frais : 1 888 731-9420
 Télécopieur : (514) 731-6785
info.general@optsq.org
www.optsq.org